



Gilles SAVARY

DÉPUTÉ AU PARLEMENT EUROPÉEN

**Monsieur Francis Dell'Eva**  
**42, Chemin Pavé**  
**F-78620 L'Etang-la-Ville**

**Bruxelles, le 19 octobre 2005**  
BXL 106-05

Monsieur,

Vous avez eu l'amabilité de me faire partager par courrier vos inquiétudes concernant la proposition de directive relative aux services dans le marché intérieur. Comme vous l'avez justement souligné, cette proposition n'a jamais été retirée contrairement à ce qu'auraient pu laisser entendre certains propos du gouvernement français, et reste donc en cours d'examen au Parlement européen, dans le cadre de la procédure de co-décision. Le Président de la Commission européenne José Manuel Barroso a lui-même récemment confirmé qu'aucun membre du Conseil (entendez aucun Etat-membre) n'avait officiellement demandé le retrait de ce projet de directive.

Permettez-moi avant toute chose de souligner que je partage vos inquiétudes sur le sujet. En effet, les socialistes français et européens combattent avec force le principe du pays d'origine et prônent le respect du droit du travail dans chaque Etat membre, en ce compris, bien entendu les règles relatives aux salaires, aux conditions de travail. L'objectif des socialistes est également de clarifier le champ d'application de la directive en excluant l'ensemble des services publics du champ de ce texte, y compris le secteur de la santé, l'éducation, la culture ou encore le logement.

L'excellent rapport d'Evelyne Gebhardt (social démocrate allemande), soutenu par les socialistes européens, propose de nombreuses avancées en la matière en proposant l'exclusion du principe d'origine et les services publics du champ de la directive. En revanche, un certain nombre de parlementaires européens, notamment de la "droite européenne" (libéraux et conservateurs) refusent d'exclure les services publics en tant que tels.

Par ailleurs, je tiens à vous informer des dernières évolutions concernant l'examen de ce texte au Parlement européen. Le vote en plénière à Strasbourg, originellement prévu le 26 octobre a été reporté en janvier suite à d'après discussions au sein de la Commission du Marché intérieur et de la protection des consommateurs, responsable au fond pour préparer le vote de la plénière.

---

*Permanence,*

18 cours Victor Hugo, F-33 400 Talence - Tél. : (00 33) 5 57 35 60 00 - Fax : (00 33) 5 56 37 16 11

*Parlement Européen,*

ASP 14 G 116, B-1047 Bruxelles - Tél. : (00 32) 2 284 5420 - Fax : (00 32) 2 284 9420

LOW T 08082, BP 1024/F, F-67 070 Strasbourg Cedex - Tél. : (00 33) 3 88 17 54 20 - Fax : (00 33) 3 88 17 94 20

Courrier électronique. : [gsavary@europarl.eu.int](mailto:gsavary@europarl.eu.int)

Le report du vote ne préjuge en aucun cas du résultat en plénière. Il convient donc de rester mobilisé sur cette question. Vous pouvez compter sur ma vigilance à cet égard.

Permettez-moi de joindre l'article que j'ai publié sur le sujet dans le journal Libération dès novembre 2004 ainsi qu'un communiqué de presse récent sur les initiatives de déréglementation de Monsieur Barroso. Notez cependant qu'au sein de la délégation socialiste française, c'est notre collègue Benoît Hamon qui suit plus spécialement ce dossier.

Enfin il me semble important de vous informer que le groupe PSE a engagé un travail d'expert visant à préfigurer le contenu d'une éventuelle Directive-Cadre sur les services d'intérêt général, dont l'issue reste cependant très incertaine en l'absence de base juridique incontestable dans les traités actuels.

Restant à votre écoute et à votre disposition, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

**Gilles SAVARY**  
**Député européen PSE**

PJ: article de Libération, paru le 26 novembre 2004  
Communiqué DSF Barroso



# PRESSE - INFORMATION

## ÉCONOMIE

### Gilles Savary, eurodéputé PS, demande le rejet pur et simple de ce texte : «Un nivellement général par le bas»

Par Julie MAJERCZAK

vendredi 26 novembre 2004 (Libération - 06:00)

Bruxelles (UE) correspondance

Gilles Savary, eurodéputé socialiste français, un proche de Laurent Fabius mais favorable à la Constitution européenne, explique son opposition au projet de directive.

#### **Vous êtes très remonté contre le principe du pays d'origine (PPO), pourquoi ?**

Je ne suis pas contre un espace unique pour les services à terme, mais pas à n'importe quelles conditions. Ce projet de directive est un véritable coup de force. C'est le testament spirituel de l'ultra libéral et ex-commissaire Frits Bolkestein. Normalement, un libéral défend une concurrence équitable. Là même pas. C'est la voie de la paresse. On lève tous les obstacles qu'ils soient justifiés ou non. On ne se préoccupe pas d'harmoniser les différentes professions, et elles sont très nombreuses. On décrète tout simplement que les prestataires de services peuvent travailler dans n'importe quel pays sous le régime fiscal, social et juridique du pays où il est établi. Le PPO, c'est la clause du pays le plus favorable aux entreprises. Un vrai nivellement général par le bas. C'est le premier encouragement public à la délocalisation.

#### **Quelle est la solution ?**

La seule, c'est de rejeter purement et simplement ce texte et d'élaborer des directives sectorielles avec une harmonisation préalable. Le commissaire néerlandais Bolkestein voulait faire le plus vite possible pour devancer tous les textes protecteurs en cours, notamment ceux du livre blanc sur les services publics. Le Parlement a engagé une course de lenteur. On verra qui gagnera, mais je ne parierai pas sur la destinée de ce texte.

#### **Un tel projet de libéralisation ne donne-t-il pas des arguments aux opposants à la Constitution européenne ?**

Non. Parce qu'il ne faut pas confondre une constitution et une politique, un contenant et un contenu, même si je ne doute pas qu'il y aura des adeptes de la confusion volontaire. De plus, je pense qu'avec la Constitution européenne, on aurait une base plus solide pour contester cette directive notamment en ce qui concerne les services publics et sociaux.

(publicité)